

Evry, le 29 Février 2016

Affaire suivie par la DRRI
Courriel : drri@univ-evry.fr

Le Président

A l'attention de :

La Communauté Universitaire

Objet : Recommandations lors des déplacements universitaires à l'étranger

Cette note présente les différentes recommandations à suivre, lors des déplacements universitaires à l'étranger à titre temporaire ou bien pour un séjour de plus longue durée quel qu'en soit l'objet : séjour d'études, stage à l'étranger (une convention avec la structure d'accueil est obligatoire), mission ou stage de langues.

La classification des pays « à risques » par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI)

Avant le départ et pour toutes les destinations, il faut se référer au site « Conseils aux voyageurs » du MAEDI :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Les destinations sont classées suivant quatre niveaux de vigilance :

- Vert : Vigilance normale,
- Jaune : Vigilance renforcée,
- Orange : Déconseillé sauf raison impérative,
- Rouge : Formellement déconseillé.

Les destinations classées « Vert » ne posent pas de problème.

Les destinations « Jaune » sont la plupart du temps, **accessibles avec des précautions**.

Les destinations « Orange » et « Rouge » présentent un niveau de **risque élevé** et les déplacements et ou séjours dans ces zones **sont déconseillés** dans la mesure du possible.

Il est demandé aux personnes habilitées à signer les ordres de missions du personnel, d'examiner avec le plus grand soin et **la plus grande vigilance** les demandes d'ordre de mission pour les zones classées « Orange » ou « Rouge ».

Il en est de même pour les étudiants. Il est demandé aux personnes habilitées à signer les contrats d'études et les conventions de stage à l'étranger d'être **très vigilantes** sur les destinations des étudiants en mobilité.

A noter que pour un même pays, il peut exister plusieurs zones dont le niveau de risque est différent, comme par exemple les frontières.

La plateforme Ariane

Le Centre de crise du MAEDI a conçu un portail Internet permettant à tous de se déclarer gratuitement et facilement lors de vos séjours et déplacements à l'étranger dont la durée est inférieure à 6 mois. Les données enregistrées pourront être exploitées, en cas de crise uniquement, par le Centre de crise et par les ambassades, afin de contacter les utilisateurs dans l'hypothèse où des opérations de secours seraient organisées.

Ariane permet, ainsi, de :

- recenser les Français déclarés présents dans une zone touchée (crise, émeute, catastrophe naturelle ou sanitaire, etc.),
- informer les ressortissants par téléphone ou par SMS,
- contacter la personne désignée par le voyageur comme **référénte en France** à prévenir en cas d'urgence, afin de donner, d'obtenir ou de recouper les informations.

L'Université **demande au personnel et aux étudiants de s'inscrire** sur la plateforme Ariane avant leur départ. La plateforme est accessible à l'adresse suivante :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/>

Le Registre des Français à l'étranger

Pour les séjours supérieurs à **six mois**, il est vivement recommandé de s'inscrire gratuitement au Registre des Français établis hors de France. L'inscription se fait directement au consulat ou bien par correspondance. Elle permet notamment de :

- faciliter l'accomplissement de formalités administratives et l'obtention de documents administratifs,
- recevoir régulièrement des informations notamment sur la situation sécuritaire du pays.

Délégations d'étudiants

Les délégations d'étudiants pour des visites organisées par les composantes de l'Université, devront être déclarées par voie électronique à la Direction de la Recherche et des Relations Internationales (DRRI) :

drri@univ-evry.fr

Dès que le voyage sera **autorisé**, la DRRI se chargera de signaler la présence de la délégation étudiante aux représentations consulaires et/ou diplomatiques du pays. Ce signalement ne remplace en aucun cas **l'inscription individuelle** sur la plateforme Ariane.

Avant et pendant le voyage

- consulter le site « Conseils aux voyageurs » du MAEDI avant le départ et tenir le plus grand compte de ses recommandations,
- signaler votre présence et vos itinéraires aux représentations consulaires ou diplomatiques,
- suivre les prescriptions des autorités locales en matière de sécurité, notamment lors de vos déplacements,
- rester vigilant dans vos contacts et vos fréquentations.

Patrick CURMI
Président de l'Université d'Evry Val
d'Essonne